

46.
N° 392 du ppm, Vu la loi du 30.11.67 et la loi n° 71.581 du 10.7.71 notamment l'art 11-A, décisions Preuve
et l'art. L. 15 et les supprimés sur l'ensemble du territoire. Il précise que seront révisés
N° 3133 - 39372 aux constructeurs les participants privés le régime antérieur à la L.O.F. -